

Lettre de la CCCB

Communauté de communes du canton de Beaugency
Baule, Beaugency, Cravant, Lailly-en-Val, Messas, Tavers et Villorceau

juillet 2009

Éditorial



La Communauté de Communes du Canton de Beaugency est née et ce premier bulletin d'information et de communication est le maillon qui doit s'installer entre les habitants de ce canton et ceux qui ont et auront la responsabilité des décisions quant à la gestion de cet établissement public.

Étymologiquement et juridiquement, la communauté de communes a pour mission de créer, valoriser, animer les dynamiques de coopération et de solidarité entre les collectivités membres, tout en préservant un meilleur équilibre dans l'aménagement de l'espace et en apportant, grâce à l'union, une plus value d'équipements, d'actions et de services.

Notre mission actuelle est, sur la richesse de la coopération intercommunale existante et déjà ancienne, d'établir les fondements solides de la nouvelle entité, de forger les mentalités d'adhésion, qu'il s'agisse de celles des élus ou des habitants de ce canton, d'établir des règles de fonctionnement transparentes et équitables, et d'élaborer les projets qui apporteront à notre territoire une vitalité accrue en complément de celle démontrée par nos sept communes.

Dans le contexte présent, beaucoup d'incertitudes existent quant à l'avenir des collectivités locales, les plus importantes concernant les compétences et les financements. Notre démarche dépendra des orientations qui seront arrêtées dans le cadre des réformes mais soyez assurés qu'en harmonie avec les Vice-présidents, dont Monsieur le Conseiller Général Maire de Beaugency, et l'ensemble des délégués communautaires, nous sommes déterminés à atténuer les difficultés qui, inévitablement, accompagnent tout nouveau projet et à agir de manière à ce que les atouts de notre territoire soient les assises communes fortes d'un futur encore mieux maîtrisé et plus solidaire.

Yves Fichou
Président de la CCCB
Maire de Lailly-en-Val

Sommaire

 **HISTORIQUE ET PERSPECTIVES**
page 2

 **LES ÉLUS**
page 3

 **LES COMPÉTENCES**
page 4 et 5

 **LE SOCIAL**
page 6 et 7

 **L'ENVIRONNEMENT**
page 7

 **LE SCOLAIRE**
page 8

 **LE PERSONNEL**
page 8

CCCB

2 rue des écoles
45140 LAILLY-EN-VAL
Tél. 02 38 45 11 11
Fax 02 38 44 24 50
Email : cccb45@hotmail.fr

Directeur de publication :

Yves Fichou

Rédaction :

Caroline Breton Colonval.

Design : www.enola-creation.fr



Papier recyclé



Les orientations de la communauté



L'observation de la carte de l'intercommunalité dans le Loiret montre une couverture importante au titre des communautés de communes. La création de celles des communes du canton de Beaugency s'inscrit donc de manière assez tardive dans la dynamique de création des établissements publics à fiscalité propre. Certaines initiatives préfectorales peuvent d'ailleurs être regardées comme une incitation à sa mise en place et de plus les projets de modifications évoquées par la commission Balladur laissent supposer d'éventuelles dispositions assez radicales.

Le Comité de pilotage qui a travaillé de 2006 à 2008 en particulier dans le cadre d'une étude subventionnée par le Conseil Général du Loiret, en amont de la création de la CCCB, a défini un certain nombre de compétences qui pouvaient s'exercer.

Au troisième trimestre 2008, les communes du canton ont délibéré pour arrêter le périmètre de la CCCB. La commune de Tavers s'est opposée au projet en exposant ses arguments pour justifier son vote. D'ailleurs, si pour les autres communes il a été favorable, il n'en reste pas moins qu'un tel projet suscite des interrogations.

L'arrêté préfectoral créant la communauté est ensuite intervenu le 15 décembre 2009, trop

tardivement pour permettre aux communes d'élire leurs conseillers communautaires et réunir le Conseil communautaire aux fins de délibérer sur le régime fiscal de la communauté avant le 31 décembre. C'est pour cette raison que nous a été imposé le régime de la fiscalité additionnelle, régime qui induit des conséquences pour chaque contribuable au contraire de la taxe professionnelle unique. Il est à noter que la CCCB devrait opter pour la taxe professionnelle unique dès janvier 2010 sous réserve des modifications législatives annoncées.

Par la suite, un certain nombre de décisions découlant de cette création ont été trop rapidement imposées par le secrétariat général de la préfecture, sans concertation, mettant la CCCB en difficulté. Ainsi, par arrêtés du 20 janvier, les syndicats intercommunaux suivants ont été dissous : le syndicat de l'épicerie sociale, le syndicat du Relais assistantes maternelles de la Ronde des Lutins, le SIVU médiathèque – obligeant par là même la CCCB à assumer des compétences qu'elle ne prévoyait de prendre qu'à compter du second semestre.

Néanmoins, petit à petit, les transferts se normalisent et la préparation des transferts importants envisagés pour 2010 est engagée : médiathèque, bibliothèques et Centre aquatique.



Le conseil communautaire

Les élus 

1

YVES FICHOU
PRÉSIDENT
Lailly-en-Val

2

CLAUDE BOURDIN
1^{ER} VICE PRÉSIDENT
délégué aux relations
avec les collectivités
et les entreprises
Beaugency

3

MICHEL OLLIVIER
2^{EME} VICE PRÉSIDENT
délégué à l'action économique
Baule

4

DAVID FAUCON
3^{EME} VICE PRÉSIDENT
délégué aux finances
Beaugency

5

MICHEL TRETON
4^{EME} VICE PRÉSIDENT
délégué à l'action sociale
et à la jeunesse
Cravant

6

JEAN BILLARD
6^{EME} VICE PRÉSIDENT
délégué aux travaux, l'urbanisme,
l'environnement, assainissement
et les ordures ménagères
Tavers

7

ERIC GOLHEN
7^{EME} VICE PRÉSIDENT
délégué à la culture,
au sport et au tourisme
Villorceau

8

PATRICK AMANN
TITULAIRE
Beaugency

9

DANIEL BUCAMP
TITULAIRE
Villorceau

10

PIERRETTE DONNADIEU
TITULAIRE
Beaugency

11

PATRICK ECHEGUT
TITULAIRE
Baule

12

ROGER ENGEL
TITULAIRE
Tavers

JEAN-PAUL GAULT
TITULAIRE
Baule



13

STÉPHANE GAULTIER
TITULAIRE
Lailly-en-Val

14

GUYLAIN HUE
TITULAIRE
Villorceau

15

FRANCIS MAUDUIT
TITULAIRE
Beaugency

16

MIREILLE MULLARD
TITULAIRE
Cravant

17

LILIANE PESTY
TITULAIRE
Cravant

PATRICK PICHON
TITULAIRE
Lailly-en-Val

18

AGNÈS QUATREHOMME
TITULAIRE
Beaugency

19

MICHEL SILVESTRE
TITULAIRE
Tavers

20

**EMMANUELLE
VANDENKOOORNHUYSE**
TITULAIRE
Beaugency

21

DAMIEN BAUDRON
SUPPLÉANT
Cravant

22

ANNE-LAURE BEAUDENUIT
SUPPLÉANT
Villorceau

SERGE COLLARD
SUPPLÉANT
Beaugency

23

ROBERT GORA
SUPPLÉANT
Villorceau

24

JOËL LAINE
SUPPLÉANT
Beaugency

25

FRÉDÉRIQUE LASTECOUCERES
SUPPLÉANT
Tavers

26

STÉPHANIE MAIGRET
SUPPLÉANT
Beaugency

27

JOËL PIEDALLU
SUPPLÉANT
Lailly-en-Val

28

FABIENNE PROUST
SUPPLÉANT
Lailly-en-Val

29

JOSIANE RABIER
SUPPLÉANT
Cravant

30

JEAN-MICHEL ROCHER
SUPPLÉANT
Beaugency

31

PHILIPPE ROSSIGNOL
SUPPLÉANT
Tavers

32



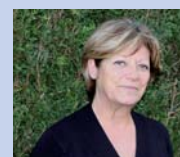
DIDIER LAURENT
TITULAIRE
Messas

33



ETIENNE COUTAN
TITULAIRE
Messas

34



MARIE DUGAN
TITULAIRE
Messas

35

JOËLLE TOUCHARD
SUPPLÉANT
Baule

36

THOMAS VIOLON
SUPPLÉANT
Baule

Les compétences intercommunales

La communauté de communes a pour objet la prise en charge des compétences suivantes, prise en charge qui se fera progressivement avant le 31 décembre 2010 :

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE


- ✿ **Schéma directeur et schéma de secteur :**
 - L'élaboration et révision du schéma de cohérence territoriale (SCOT).
 - Élaboration, révision et suivi d'un schéma directeur communautaire à savoir une charte intercommunale de développement de la communauté de communes portant bilan, évaluation des forces, faiblesses et perspectives du territoire.
 - Élaboration d'un document communautaire faisant la synthèse des plans d'occupation des sols (POS) ou plans locaux d'urbanisme (PLU) des communes membres précisant la localisation et la réglementation des zones.
- ✿ **Participation à l'élaboration, la révision, le suivi et l'animation de la Charte de Pays**
- ✿ **Acquisitions et constitution de réserves foncières destinées aux activités communautaires**
- ✿ **Mise en place d'un service d'urbanisme communautaire titulaire de mission d'instruction.**

ACTION ÉCONOMIQUE

- ✿ **Étude, création, extension, aménagement, gestion et entretien des zones ou parcs d'activités industrielles, commerciales, artisanales, tertiaires et touristiques d'intérêt communautaire :**
 - Extension des zones existantes
 - Les zones à créer à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant création de la communauté de communes
 - Les zones « Synergie Val de Loire » et Actiloire II
- ✿ **Actions de développement économique :**
 - Accueil et assistance des entreprises et porteurs de projets en vue de l'implantation ou de la reprise d'activités économiques.
 - Créations, développement et gestion de pépinières d'entreprises, incubateurs d'entreprises, hôtels d'entreprises, ateliers relais et leurs infrastructures visant à favoriser l'implantation ou le maintien d'entreprises sur le territoire de la CCCB.
 - Suivi et animation de procédures collectives et d'outils opérationnels de soutien au développement et à la restructuration du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture
 - Contribution à la mise en œuvre de formations professionnelles adaptées aux besoins des entreprises existantes ou souhaitant s'installer sur le territoire de la communauté en liaison avec les institutions compétentes
 - Conduite d'actions de promotion, de communication, de recherche
- ✿ **Dispositifs contractuels de développement local et d'insertion économique et sociale d'intérêt communautaire :**
 - Service de l'emploi et de l'insertion : participation de la CCCB au fonctionnement de la structure
 - Gestion de l'Épicerie sociale
- ✿ **Actions de développement touristique :**
 - Élaboration des politiques touristiques et réflexion sur la mise en place d'actions communes

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT


 **Collecte, élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés**

 **Assainissement:**
- Eaux usées : contrôle des systèmes d'assainissement non collectif (SPANC)

- Eaux pluviales : création, entretien des réseaux de collecte des eaux pluviales d'origine urbaine en lien avec la voirie communautaire.

 **Mise en valeur et aménagement des bords de Loire dans le cadre du SICALA**

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE


 **Logement:**
- Mise en œuvre, suivi et révision du Programme Local d'Habitat (PLH).
- Étude, création, extension, aménagement, entretien et gestion d'aires d'accueil des gens du voyage


- Étude, mise en œuvre des outils de programmation et d'études dans les domaines de l'habitat sur tout le territoire de la communauté de communes

 **Élaboration et mise en œuvre d'un plan de déplacement communautaire**

VOIRIE D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

 **Élaboration d'un schéma des voies communautaires**

 **Éclairage public : maintenance et renouvellement des consommables**

 **Création, aménagement ou entretien de la voirie d'intérêt communautaire ; à savoir, les voiries appartenant aux**

communes et affectés aux besoins de la circulation routière et plus précisément :

- Les voies nouvelles liées à l'existence d'un équipement communautaire.


- Les voiries s'entendent des chaussées, bordures et caniveaux, trottoirs et signalisations de revêtement.

ÉQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

 **Création, extension, aménagement, entretien et exploitation d'équipements culturels, sportifs d'intérêt communautaire, à savoir les équipements suivants :**

- Le stade nautique sis à Beaugency
- Le complexe de Bel Air sis à Beaugency
- La médiathèque sise à Beaugency


- Les bibliothèques de l'ensemble des communes membres de la Communauté des communes

 **Collège de Beaugency :** contribution au soutien des activités pédagogiques du fonctionnement du collège et de ses annexes.

ACTION SOCIALE

 **Services à la famille :**
- Mise en réseau et gestion des relais d'assistantes maternelles
- Coordination d'une politique communautaire de développement social en direction de l'enfance, de l'adolescence et de la famille

 **Santé :**
- Mise en place de pôles de santé pluridisciplinaires

 **Service de proximité :**
- soutien aux associations d'aides à domicile, en complément des participations communales

SERVICE DE SECOURS ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

 **Bornes d'incendie et réserves incendie :** vérification annuelle

ACTIONS CULTURELLES ET SPORTIVES

 **Organisation, participation à des événements culturels ou sportifs de rayonnement communautaire et à vocation départementale, régionale ou nationale.**

 **Organisation des transports des usagers vers les lieux de spectacles, sportifs et de loisirs communautaires situés dans le canton de Beaugency.**



Le Relais d'Assistants Maternelles

La Communauté de communes a pris en charge les deux relais d'assistantes maternelles qui fonctionnent actuellement indépendamment mais qui, de plus en plus, mutualisent leurs moyens et leurs actions.



C'est à Baule, à l'initiative de la Commission sociale et des assistantes maternelles, qu'a eu lieu la première réunion d'information à l'origine de la formation d'un R.A.M. (Relais d'Assistants Maternelles).

Le 1^{er} octobre 2003 le RAM. Intercommunal « La Ronde des Lutins » est ouvert.

Il est géré par un « SIVU » (syndicat intercommunal à vocation unique) regroupant les communes du canton, à l'exception de Beaugency qui possède son propre RAM.

Les objectifs du relais :

- Informer, conseiller, orienter les familles et les assistantes maternelles sur l'offre et la demande, les droits et les obligations de chacun, les démarches à effectuer.
- Animer un réseau entre les assistantes maternelles, parents et partenaires divers dans une dimension intercommunale.
- Favoriser les rencontres entre tous ces acteurs concernés par les tout petits.
- Contribuer à l'éveil de l'enfant.

Le RAM est itinérant, les accueils jeux ont lieu dans chaque commune à tour de rôle.

Trois communes (Baule, Lailly-en-Val, Tavers) disposent de locaux propres aux RAM, à Villorceau et Messas l'accueil se fait dans la garderie périscolaire, à Cravant dans une salle de réunion.

Dans chaque commune, un minimum de mobilier a été acquis. Les jouets sortent du véhicule si besoin.

Ces accueils jeux sont animés par une professionnelle de la petite enfance.

Aujourd'hui le RAM regroupe 98 assistantes maternelles Depuis début 2009, le RAM « La Ronde des Lutins » relève de la compétence de la Communauté de Communes au même titre que l'autre structure RAM.

Le RAM de la ville de Beaugency, nommé « Le Petit Bonheur », a ouvert ses portes en septembre 2003. C'était le premier volet d'action d'une volonté municipale forte d'améliorer l'accueil de la petite enfance. Un contrat enfance a été signé avec la CAF dans la foulée en novembre 2003.

Il existe trois formes de prestations :

- Les animations avec ateliers d'éveil et de familiarisation à la vie en collectivité (les lundis et jeudis matin, de 9 h à 12 h à la maison des associations).
- Les permanences et RDV individualisés, le lundi de 12 h 15 à 15 h 30 et le jeudi de 17 h 30 à 19 h dans les locaux du RAM rue Julie Lour.
- La permanence téléphonique qui a lieu le vendredi de 13 h à 17 h.

L'encadrement est assuré par deux éducatrices de jeunes enfants.



Coordonnées des RAM :

« Le petit bonheur », tél. 02 38 46 44 70

« La ronde des lutins », tél. 02 38 44 48 74

L'épicerie sociale

Créée en 2000, l'épicerie sociale a pour but de venir en aide aux plus défavorisés en leur permettant l'acquisition de denrées alimentaires à des conditions avantageuses.



De 30 familles à sa création, ce sont 162 familles qui en bénéficient aujourd'hui.

L'accueil se fait sur dossier après analyse des ressources et des charges ; l'aide est en principe accordée pour trois mois, renouvelable une fois.

Les bénéficiaires peuvent acheter produits alimentaires (viande, poisson, légumes frais et secs, produits laitiers, gâteaux, etc.) et quelques produits d'entretien pour 10 % de leur valeur marchande.

Gérée par un SIVU (syndicat intercommunal à vocation unique) depuis sa création, l'épicerie sociale relève depuis janvier 2009 de la compétence de la Communauté de Communes.

Ouverte deux matinées par semaine, c'est une vingtaine de bénévoles, encadrés par Pierrette Donadieu, délégué communautaire et Mr Vlach, salarié qui en assurent le bon

fonctionnement.

Tous assurent l'accueil des bénéficiaires les jours d'ouverture, les conseillent mais doivent par ailleurs assurer la gestion des stocks, le ravitaillement soit auprès de la Banque Alimentaire, soit auprès des enseignes commerciales du canton. Qu'ils soient remerciés pour leur dévouement au nom de la solidarité.

L'épicerie sociale assure aussi ponctuellement des missions de formation et d'informations (économie sociale et familiale) auprès des bénéficiaires.

Enfin depuis quelques semaines c'est une vingtaine de parcelles qui sont mises à disposition de ceux qui souhaitent y cultiver quelques légumes. Peut-être un début de réinsertion?



L'Assainissement Non Collectif

La législation concernant l'assainissement non collectif (individuel) a changé et met chaque propriétaire dans l'obligation de se conformer aux prescriptions techniques et légales en vigueur.

1. Le contrôle des installations d'assainissement non collectif existantes

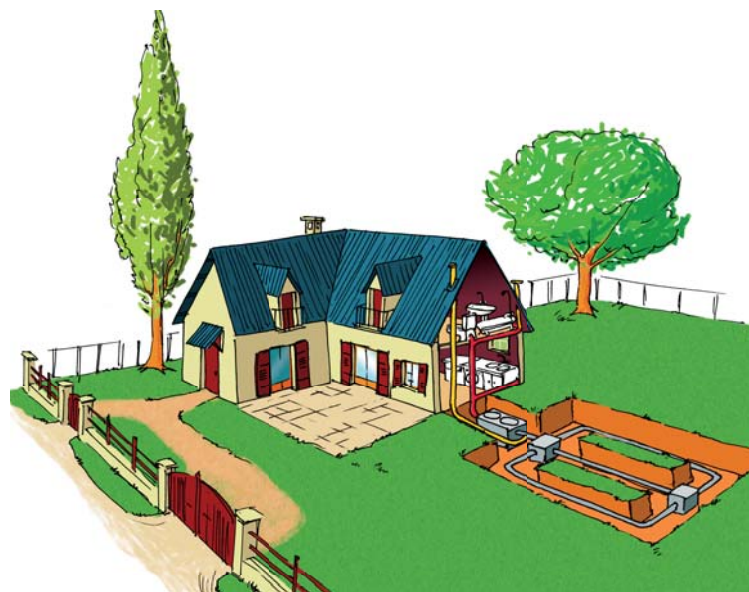
La collectivité doit s'assurer que les dispositifs existants ne sont pas à l'origine de problèmes d'insalubrité (code de la santé), de pollution (code rural) ou de voisinage (code général des collectivités territoriales). Ce sera d'ailleurs l'objet du contrôle de fonctionnement.

À cet effet, la Communauté de Communes de Beaugency, va engager, à travers le S.P.A.N.C (Service public d'assainissement non collectif) une campagne de contrôle sur les quelque 600 assainissements non collectifs recensés dans le canton. L'ensemble des propriétaires de ces dispositifs recevront un courrier d'invitation à une réunion publique accompagné d'une plaquette d'information qui présente l'objectif recherché.

Suite à cette réunion, chaque propriétaire recevra, un second courrier qui précisera l'heure, la date et la durée de la visite faite par un technicien agréé par le S.P.A.N.C.

2. Le contrôle des installations neuves

Le S.P.A.N.C assure également le contrôle de la conception et la bonne exécution des ouvrages avant remblaiement et mise en service des assainissements neufs.





Echange entre le collège Robert Goupil et le collège Ibn Al Abbar de Tanger

Au mois d'octobre 2008, 21 collégiens ont pu se rendre une semaine à Tanger, suite à un long travail de préparation et à une correspondance assidue.

Cet échange a pu voir le jour sous l'impulsion de Mesdames Ravel et Boutron, professeurs au collège Robert Goupil. Les jeunes collégiens ont été hébergés dans leur famille d'accueil, ont pu suivre des cours avec leurs camarades tangérois, et ont eu un programme de visites très chargé.

Au mois d'avril, c'était au tour des familles de notre canton d'accueillir les élèves du collège Ibn Al Abbar de Tanger. Ceux-ci, après un très long voyage en car, sont arrivés chez nous pour une semaine également. Visites à Paris, au château de Chambord, à Blois, leur programme a été aussi très intense.

Pour permettre à cet échange d'avoir lieu, la commune de Beaugency et le SIVS (syndicat intercommunal à vocation scolaire) ont largement contribué financièrement. Logiquement, la CCCB s'est substituée au syndicat en 2009 pour subventionner l'accueil des élèves tangérois en France et valoriser pleinement cette notion d'échange à la grande satisfaction des élèves et des familles. Il est certain que ce projet quelque peu atypique aura laissé de



Les élèves ont été reçus à la mairie de l'arrondissement de la Médina par le maire d'arrondissement et de Tanger.

merveilleux souvenirs dans le cœur des élèves de ces deux établissements. Cela fut pour chacun d'entre eux une grande leçon de tolérance, de respect, d'amitié.

Personnel

Le personnel de la communauté de communes



CAROLINE BRETON COLONVAL
DIRECTRICE GÉNÉRALE DES SERVICES



ALAIN VLACH
AGENT DE L'ÉPICERIE SOCIALE



CLAIRE VILLARD
ANIMATRICE DU RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE DE LA RONDE DES LUTINS



AUDREY SALVO
ANIMATRICE DU RELAIS ASSISTANTE MATERNELLE DU PETIT BONHEUR